

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion le 9 novembre 2009, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Réналd Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont aussi présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard,
Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

09-11-780 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion du 9 novembre 2009 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point 18.5 « Règlement n° 1275-123 / Modification résolution 09-10-772 / Report de l'assemblée publique de consultation » et en y retirant et reportant à la séance du 7 décembre 2009 les points 16.3 « PIIA / 162, avenue Saint-Charles / Transformation d'un bâtiment résidentiel / Zone C2-332 / CCU n° 09-10-86 », 16.4 « PIIA / 162, avenue Saint-Charles / Case de stationnement / Zone C2-332 / CCU n° 09-10-87 » et 16.9 « Dérogation mineure / 162, avenue Saint-Charles / Bande de verdure / Zone C2-332 / CCU n° 09-10-88 »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du
1^{er} octobre 2009

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.3 Changement d'adresse / Rue Sainte-Angélique / Remboursement de frais
4.5 Nomination maire suppléant / Mois de novembre et décembre 2009 ainsi
que janvier et février 2010
4.6 Rapport du maire sur la situation financière de la Ville

5. GREFFE

- 5.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
5.3 Piscine du campus de la Cité-des-Jeunes / Prolongation du protocole
d'entente
5.4 Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2010
5.5 Expropriation / Stationnement municipal / Lot 1 544 630
5.6 Acquisition / Terrain pour la caserne d'incendie / Lot 1 674 096
5.7 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1270-14
5.8 Ville de Saint-Lazare / Règlement n° 835 / Circulation lourde / Résolution
d'appui

- 5.9 Services d'entretien ménager / Ateliers municipaux, carrefour communautaire, Maison Valois et postes d'incendie / Avis de non renouvellement
- 5.10 Acquisition de servitudes / Parc industriel Joseph-Carrier
- 5.11 Réclamation / Copropriété / 807, rue Pie XII / Drainage
- 5.12 Commission de toponymie / Officialisation des noms de rues / Projet « Grands compositeurs »

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Liste des comptes
- 6.2 Transferts budgétaires
- 6.3 Contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels / Renouvellement
- 6.4 Subvention / Amélioration du réseau routier / Ministère des Transports du Québec
- 6.5 Convention / Octroi de licence – logiciel COBA RH/Paie / Renouvellement
- 6.6 Proportion médiane et facteur comparatif / Rôle d'évaluation foncière 2010 / MAMROT

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Nomination de M^{me} Geneviève Goyer au poste d'agent de bureau 2
- 7.2 Service des communications / Embauche de M^{me} Marielle Vallée au poste de chargé de communication
- 7.3 Service action communautaire / Embauche temporaire de M. Jean-Philippe Quimper à titre de moniteur aquatique
- 7.5 Service du greffe / Embauche temporaire de M^{me} Sophie Major à titre d'agent de bureau 2
- 7.6 Service des arts et de la culture / Embauche temporaire de M^{me} Sylvie Deronzier à titre de commis aux prêts
- 7.7 Service des arts et de la culture / Embauche de M^{me} Aba Didi Gbedemah au poste d'agent de bureau 2
- 7.8 Service sécurité incendie / Démission de M. Robert Gauthier au poste de pompier à l'essai
- 7.9 Service sécurité incendie / Démission de M^{me} Nathalie Laurin au poste de brigadière scolaire
- 7.10 Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des travaux publics / Confirmation / Journaliers-opérateurs-concierges
- 7.11 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Confirmation de M^{me} Hélène Muia au poste de technicienne en génie civil 1
- 7.12 Service de la trésorerie / Confirmation de M^{me} Dominique Fréchette au poste de commis à la taxation-perception
- 7.13 Service de l'informatique et de la géomatique / Confirmation de M. Benoît-Xavier Francoeur au poste de technicien en informatique
- 7.14 Comité de santé et sécurité au travail / Réunion du 16 septembre 2009

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.2 Adjudication de contrats / Travaux de terrassement / Parc place du Marquis

- 14. EAUX**
- 14.1 Adjudication de contrats / Appel d'offres n° 401-110-09-49 / Fourniture de produits chimiques pour l'année 2010
- 15. SERVICES TECHNIQUES**
- 15.2 Ordres de changement n^{os} 1 et 2 / Bâtiment de services du parc Valois / Règlement n° 1542
- 15.3 Officialisation des feux de circulation / Interdiction de virages à droite sur feu rouge / Boulevard de la Gare
- 15.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-09-55 / Réhabilitation de la surface pavée / Boulevard de la Cité-des-Jeunes / Entrée charretière du restaurant McDonald jusqu'à l'avenue Saint-Charles
- 15.6 Choix du professionnel / Autorisation de transmission au MDDEP / Construction des services municipaux et de voirie / Rues Bellini, Verdi et Vivaldi
- 15.9 Acquisition de terrain / Petax Investments inc. / Rue Henry-Ford / Lot projeté 4 460 361
- 15.11 Acquisition / Terrain pour le Centre sportif multidisciplinaire / partie des lots 4 415 070, 4 286 746 et 3 285 774
- 16. URBANISME**
- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 13 octobre 2009
- 16.2 PIIA / 2150, rue Chicoine / Nouvelle construction / Lot 3 666 603 / CCU n° 09-10-85
- 16.5 Étude de stationnement / Restaurant La Plume Blanche / 111 et 113, rue Dumont / Lot 1 546 438 / CCU n° 09-10-89
- 16.6 PIIA / 28, rue Saint-Michel / Nouvelle enseigne sur socle / Zone C2-256 / CCU n° 09-10-90
- 16.7 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Hauteur des bâtiments résidentiels / Zones H3-410, H1-411, H1-445, H1-446, H1-447, H1-459, H3-450 et H1-451 / Mandat / CCU n° 09-10-91
- 16.8 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Extension usage dérogatoire / Résidences en zone agricole / Mandat / CCU n° 09-10-92
- 17. ENVIRONNEMENT**
- 18. RÉGLEMENTATION**
- 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1577 / Honoraires professionnels / Acquisition de terrains / Construction caserne d'incendie, centre multidisciplinaire sportif et stationnement municipal
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1275-125 / Modification grille des usages et normes / Zone H1-440 / Réduction largeur minimale portes cochères mitoyennes
- 18.3 Adoption projet / Règlement n° 1275-125 / Modification grille des usages et normes / Zone H1-440 / Réduction largeur minimale portes cochères mitoyennes
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1275-122 / Modification grille des usages et normes / Zone P3-349 / Autorisation / Usage débit de boisson / Classe d'usage commerce artériel (C3)
- 18.5 Règlement n° 1275-123 / Modification résolution 09-10-772 / Report de l'assemblée publique de consultation
- 19. DIRECTION GÉNÉRALE**
- 19.1 Autorisation de la directrice générale
- 19.2 Plan d'action 2009-2010 à l'égard des personnes handicapées
- 20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**
- 21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**
- 22. LEVÉE DE LA SÉANCE**

09-11-781 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

09-11-782 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

09-11-783 CHANGEMENT D'ADRESSE / RUE SAINTE-ANGÉLIQUE / REMBOURSEMENT DE FRAIS

CONSIDÉRANT la résolution 09-04-226 autorisant le remboursement des frais reliés à la modification des numéros de porte de la rue Sainte-Angélique;

CONSIDÉRANT la demande de remboursement formulée par Imprimerie Lucas accompagnée de pièces justificatives;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versé à Imprimerie Lucas un montant de mille cent onze dollars et quatre-vingt-deux cents (1 111,82 \$), incluant les taxes applicables, à titre de remboursement des frais engagés à l'égard de la modification de son numéro de porte de la rue Sainte-Angélique.

« ADOPTÉE »

09-11-784 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT / MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2009 AINSI QUE JANVIER ET FÉVRIER 2010

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseiller M. Rénald Gabriele soit nommé maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2009 ainsi que janvier et février 2010.

« ADOPTÉE »

09-11-785 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire, M. Guy Pilon, fait rapport de la situation financière de la Ville;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit accepté le dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Ville et de la liste des contrats comportant une dépense de plus de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

QUE le texte du rapport du maire soit publié dans l'édition du 14 novembre 2009 du journal Première Édition.

« ADOPTÉE »

09-11-786 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

M. le maire Guy Pilon, les conseillers M^{me} Guylène Duplessis et MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin déposent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires conformément aux dispositions de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

09-11-787 PISCINE DU CAMPUS DE LA CITÉ-DES-JEUNES / PROLONGATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT la résolution 09-09-687;

CONSIDÉRANT que la Ville assume près de 50 % des coûts de la phase III de réfection et de mise à niveau des équipements et infrastructures de la piscine intérieure du campus de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT l'accord de la Commission scolaire des Trois-Lacs pour la prolongation du protocole d'entente de la piscine jusqu'au 15 janvier 2034;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole visant la prolongation, aux mêmes termes et conditions, du protocole d'entente portant sur l'utilisation et le financement de la piscine actuellement en vigueur et ce, jusqu'au 15 janvier 2034, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le greffier soit mandaté afin de présenter au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire la demande d'approbation prévue par la loi.

« ADOPTÉE »

09-11-788 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit l'adoption du calendrier des séances du Conseil;

CONSIDÉRANT le Règlement de procédure des séances du Conseil (Règlement n° 1000) en vigueur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE les séances ordinaires du Conseil, pour l'année 2010, soient tenues à 19 h 30 aux jours suivants :

- | | |
|---------------------------------|----------------------------------|
| ▪ Lundi 18 janvier | ▪ Lundi 5 juillet |
| ▪ Lundi 1 ^{er} février | ▪ Lundi 2 août |
| ▪ Lundi 15 février | ▪ Mardi 7 septembre |
| ▪ Lundi 1 ^{er} mars | ▪ Lundi 20 septembre |
| ▪ Lundi 15 mars | ▪ Lundi 4 octobre |
| ▪ Mardi 6 avril | ▪ Lundi 18 octobre |
| ▪ Lundi 19 avril | ▪ Lundi 1 ^{er} novembre |
| ▪ Lundi 3 mai | ▪ Lundi 15 novembre |
| ▪ Lundi 17 mai | ▪ Lundi 6 décembre |
| ▪ Lundi 7 juin | ▪ Lundi 20 décembre |
| ▪ Lundi 21 juin | |

« ADOPTÉE »

09-11-789 EXPROPRIATION / STATIONNEMENT MUNICIPAL / LOT 1 544 630

CONSIDÉRANT le manque d'espace de stationnement dans le secteur du boulevard Harwood et de la rue Raoul-Blais;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville acquière, de gré à gré ou par voie d'expropriation, à des fins d'établissement d'un stationnement municipal, le lot 1 544 630 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, municipalité de la ville de Vaudreuil-Dorion;

QUE cette acquisition soit conditionnelle à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt autorisant cette dépense;

QUE la Ville mandate le cabinet Dufresne Hébert Comeau, avocats, pour entreprendre les procédures d'expropriation requises conformément à la loi et représenter la Ville dans ce dossier;

QUE la Ville mandate M. Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, pour entreprendre la confection des plans et descriptions techniques requis conformément à la loi;

QUE la Ville mandate M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé, pour agir à titre d'évaluateur expert dans ce dossier;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le coût d'acquisition et tous les frais afférents soient financés à même le Règlement d'emprunt n° 1577.

« ADOPTÉE »

09-11-790 ACQUISITION / TERRAIN POUR LA CASERNE D'INCENDIE / LOT 1 674 096

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acquérir un terrain pour la construction de la nouvelle caserne d'incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville acquière de Norampac Vaudreuil, une division de Cascades Canada inc., un terrain d'une superficie approximative de 5 000 m² sis à l'intersection des rues Forbes et Boileau, à même le lot 1 674 096, au prix de cent dollars et vingt-six cents (100,26 \$) / m²;

QUE cette acquisition soit conditionnelle à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt autorisant cette dépense;

QUE M. Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, soit mandaté afin de confectionner le plan de lotissement et tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE M^e Conrad Bédard, notaire, soit mandaté afin de préparer et recevoir l'acte notarié d'acquisition;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte à intervenir ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE le coût d'acquisition et tous les frais afférents soient financés à même le Règlement d'emprunt n° 1577.

« ADOPTÉE »

09-11-791 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION / RÈGLEMENT N° 1270-14

CONSIDÉRANT qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le Règlement n° 1270-14 et qu'il convient de la corriger;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction donné par le greffier de la Ville, le 18 octobre 2009, à l'effet de remplacer au troisième alinéa de l'article 3 du Règlement n° 1270-14 la date du 21 octobre 2004 par le 10 novembre 2004.

« ADOPTÉE »

**09-11-792 VILLE DE SAINT-LAZARE / RÈGLEMENT N° 835 / CIRCULATION LOURDE /
RÉSOLUTION D'APPUI**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la ville de Saint-Lazare à son Règlement n° 835;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accorde son appui au Règlement n° 835 modifiant le Règlement n° 785 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipements et des véhicules-outils.

« ADOPTÉE »

**09-11-793 SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER / ATELIERS MUNICIPAUX, CARREFOUR
COMMUNAUTAIRE, MAISON VALOIS ET POSTES D'INCENDIE / AVIS DE NON
RENOUVELLEMENT**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville ratifie l'avis déjà transmis à F.D. Maintenance à l'effet qu'elle n'entend pas se prévaloir, pour l'année 2010, de l'option de renouvellement prévue au contrat n° 401-110-06-58 en cours.

« ADOPTÉE »

09-11-794 ACQUISITION DE SERVITUDES / PARC INDUSTRIEL JOSEPH-CARRIER

CONSIDÉRANT les résolutions 06-03-171 et 06-03-172 prévoyant l'acquisition de deux (2) servitudes dans le parc industriel Joseph-Carrier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer également une servitude à l'égard d'un lot supplémentaire, savoir le lot 3 353 793, lequel constitue l'assiette d'une rue projetée;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville acquière, à titre gratuit, une servitude sur une portion du lot 3 353 793;

QUE M. Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, soit mandaté afin de préparer les plans et descriptions techniques correspondant à cette servitude;

QUE l'étude Belliveau Sauvé Roy soit mandatée afin d'ajouter le lot 3 353 793 à l'acte de servitude à intervenir;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

09-11-795 RÉCLAMATION / COPROPRIÉTÉ / 807, RUE PIE XII / DRAINAGE

CONSIDÉRANT l'avis de réclamation déposé par le syndicat des copropriétaires du 807, rue Pie XII (Les Heureux du 807 Pie XII) afin de faire corriger l'écoulement des eaux provenant d'un terrain adjacent;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'indemniser le syndicat, jusqu'à concurrence de dix mille dollars (10 000 \$), pour les dépenses encourues afin de corriger le problème de drainage existant;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rembourse à *Les Heureux du 807 Pie XII*, sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence d'un montant de dix mille dollars (10 000 \$), incluant les taxes applicables, les coûts raisonnables et réellement encourus pour effectuer les travaux de drainage nécessaires à la correction du mauvais écoulement des eaux sur le lot 1 547 198;

QUE ledit paiement soit en outre conditionnel à la signature, par le syndicat requérant, d'une quittance complète et finale.

« ADOPTÉE »

09-11-796 COMMISSION DE TOPONYMIE / OFFICIALISATION DES NOMS DE RUES / PROJET « GRANDS COMPOSITEURS »

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte l'officialisation des noms de rues suivants par la Commission de toponymie du Québec en date du 22 septembre 2009 :

- rue Bach;
- rue Beethoven;
- rue Bellini;
- croissant Bizet;
- rue Bizet;
- rue Chopin;
- rue Lully;
- rue Mozart;
- rue Ravel;
- rue Schubert;
- rue Strauss;
- rue Verdi;
- rue Vivaldi;

ET QUE copie de l'attestation d'officialisation soit acheminée aux services concernés de la municipalité ainsi qu'à Postes Canada.

« ADOPTÉE »

09-11-797 LISTE DES COMPTES

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de sept millions neuf cent mille deux cent dix-huit dollars et trente cents (7 900 218,30 \$).

« ADOPTÉE »

09-11-798 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal entérine les transferts budgétaires effectués, totalisant soixante-treize mille soixante-quinze dollars (73 075 \$), tels que ventilés à la liste soumise par la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, en date du 26 octobre 2009.

« ADOPTÉE »

**09-11-799 CONTRAT DE SOUTIEN AUX LOGICIELS ET AUX PROGICIELS /
RENOUVELLEMENT**

CONSIDÉRANT que le contrat annuel de soutien aux logiciels et aux progiciels de GFI Solutions d'affaires inc. utilisé par le Service de la trésorerie doit être renouvelé pour l'année 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, soit autorisée à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, le contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels n° RMU1187-07 et ses annexes, tel que soumis par la firme GFI Solutions d'affaires inc., pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 et ce, pour un montant de vingt-huit mille trois cent dix dollars et trente-sept cents (28 310,37 \$), taxes applicables non comprises;

(Budget 2010).

« ADOPTÉE »

**09-11-800 SUBVENTION / AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER / MINISTÈRE DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal approuve les dépenses des travaux d'amélioration exécutés sur les rues Brouillard et Chevrier, l'avenue Saint-Charles ainsi que le boulevard de la Cité-des-Jeunes pour un montant subventionné de cent mille dollars (100 000 \$) conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses dont la gestion incombe à la ville de Vaudreuil-Dorion et que le dossier de vérification a été constitué.

« ADOPTÉE »

**09-11-801 CONVENTION / OCTROI DE LICENCE – LOGICIEL COBA RH/PAIE /
RENOUVELLEMENT**

CONSIDÉRANT que la convention intervenue entre la Ville et la firme COBA pour l'utilisation du logiciel RH/Paie arrive à échéance le 31 décembre 2009;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, soit autorisée à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, la convention d'octroi de licence d'utilisation du logiciel COBA RH/Paie 5.0, telle que soumise par la firme Coba, logiciels de gestion inc., pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012 et ce, pour un montant de vingt-trois mille quatre cents dollars (23 400 \$), taxes applicables non comprises;

(Budget 2010).

« ADOPTÉE »

09-11-802 PROPORTION MÉDIANE ET FACTEUR COMPARATIF / RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2010 / MAMROT

Le Conseil municipal prend acte de la modification apportée par la Direction de l'évaluation foncière du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la ville de Vaudreuil-Dorion, pour l'exercice financier 2010, lesquels sont établis comme suit :

- proportion médiane : 100 %
- facteur comparatif : 1.00

09-11-803 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / NOMINATION DE M^{ME} GENEVIÈVE GOYER AU POSTE D'AGENT DE BUREAU 2

CONSIDÉRANT la résolution 09-02-094 autorisant la mutation de M^{me} Josée Doston au poste d'agent de bureau 2 au Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste régulier d'agent de bureau 2 laissé vacant au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que ledit poste d'agent de bureau 2 a fait l'objet d'un affichage interne entre le 2 et le 16 octobre 2009;

CONSIDÉRANT la candidature de M^{me} Geneviève Goyer reçue dans le cadre du processus de sélection;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation du rendement et la recommandation favorable de M. Michel Vaillancourt, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, en date du 23 octobre 2009, démontrant que l'employée maîtrise de façon adéquate le rôle et les responsabilités inhérents à la fonction;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche de M^{me} Geneviève Goyer au poste régulier à temps plein d'agent de bureau 2 au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire et ce, à compter du 2 novembre 2009, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7 - échelon 1); le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Goyer aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses fonctions soient adressés à M^{me} Goyer;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-11-804

SERVICE DES COMMUNICATIONS / EMBAUCHE DE M^{ME} MARIELLE VALLÉE AU POSTE DE CHARGÉ DE COMMUNICATION

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste régulier de chargé de communication au sein du Service des communications;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues dans le cadre du processus de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de M^{mes} France Lavoie, directrice du Service des communications, Eloyse Delli Colli Trudel, conseillère en ressources humaines, et de M. Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines, en date du 27 octobre 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de M^{me} Marielle Vallée au poste régulier à temps plein de chargé de communication au sein du Service des communications et ce, à compter du 9 novembre 2009, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 11 - échelon 1); le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Vallée aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE le tout soit conditionnel à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Vallée.

« ADOPTÉE »

09-11-805

SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M. JEAN-PHILIPPE QUIMPER À TITRE DE MONITEUR AQUATIQUE

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Denis Ladouceur, directeur du Service action communautaire, et de M^{me} Joëlle Morin, régisseuse aux programmes aquatiques;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche temporaire de M. Jean-Philippe Quimper à titre de moniteur aquatique au Service action communautaire, selon les besoins du service et sans horaire fixe et ce, à compter du 23 octobre 2009, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs et conformément aux termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-11-806

SERVICE DU GREFFE / EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M^{ME} SOPHIE MAJOR À TITRE D'AGENT DE BUREAU 2

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste d'agent de bureau 2 temporaire au sein du Service du greffe dans le cadre du remplacement d'un congé de maternité;

CONSIDÉRANT que ledit poste d'agent de bureau 2 a fait l'objet d'un affichage interne et externe entre le 4 et le 18 septembre 2009;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues dans le cadre du processus de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de MM. Jean St-Antoine, greffier, et Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines, en date du 27 octobre 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche temporaire de M^{me} Sophie Major à titre d'agent de bureau 2 au sein du Service du greffe dans le cadre d'un remplacement pour un congé de maternité et ce, pour la période comprise entre le 13 octobre 2009 et la date de retour au travail du titulaire du poste ou au plus tard le 13 septembre 2010, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7 – échelon 1), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des souhaits de bienvenue soient adressés à M^{me} Major.

« ADOPTÉE »

09-11-807 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M^{ME} SYLVIE DERONZIER À TITRE DE COMMIS AUX PRÊTS

CONSIDÉRANT les candidatures reçues dans le cadre du processus de sélection au poste de commis aux prêts temporaire à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT les entrevues qui se sont déroulées le 13 octobre 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de M^{mes} Hélène Diamond, chef de division – Bibliothèque, Annick Lemay, bibliothécaire - Service au public, et de M. Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines, en date du 23 octobre 2009;

CONSIDÉRANT la note de service de M^{me} Hélène Diamond, chef de division – Bibliothèque, en date du 28 octobre 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche temporaire de M^{me} Sylvie Deronzier au poste de commis aux prêts temporaire au sein du Service des arts et de la culture et ce, à compter du 19 octobre 2009, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail des employés cols blancs (classe 5 - échelon 1); le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des souhaits de bienvenue soient adressés à M^{me} Deronzier;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-11-808 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / EMBAUCHE DE M^{ME} ABLA DIDI GBEDEMAH AU POSTE D'AGENT DE BUREAU 2

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste d'agent de bureau 2 régulier au sein du Service des arts et de la culture;

CONSIDÉRANT que ledit poste a fait l'objet d'un affichage interne et externe entre le 11 et le 25 septembre 2009;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus des candidats sélectionnés lors des entrevues du 20 octobre 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de MM. Michel Vallée, directeur du Service des arts et de la culture, et Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines, ainsi que M^{me} Hélène Diamond, chef de division – Bibliothèque, en date du 29 octobre 2009;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de M^{me} Abia Didi Gbedemah au poste régulier à temps plein d'agent de bureau 2 au sein du Service des arts et de la culture et ce, à compter du 23 novembre 2009, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7 - échelon 1); le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Gbedemah aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE le tout soit conditionnel à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Gbedemah;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-11-809 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / DÉMISSION DE M. ROBERT GAUTHIER AU POSTE DE POMPIER À L'ESSAI

CONSIDÉRANT la résolution 09-07-539 autorisant l'embauche de M. Robert Gauthier à titre de pompier à l'essai au sein du Service sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la lettre de démission de M. Gauthier en date du 17 septembre 2009;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la démission de M. Robert Gauthier, pompier à l'essai au sein du Service sécurité incendie et ce, à compter du 17 septembre 2009;

QU'il est entendu que M. Gauthier n'a plus de lien d'emploi avec la ville de Vaudreuil-Dorion;

QUE le Conseil municipal remercie M. Gauthier pour le travail qu'il a accompli;

ET QUE le Conseil municipal lui offre ses meilleurs vœux de succès pour ses projets futurs.

« ADOPTÉE »

09-11-810 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / DÉMISSION DE M^{ME} NATHALIE LAURIN AU POSTE DE BRIGADIÈRE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT la résolution 08-05-488 autorisant l'embauche de M^{me} Nathalie Laurin à titre de brigadière scolaire au sein du Service sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la lettre de démission de M^{me} Laurin, en date du 27 septembre 2009;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la démission de M^{me} Nathalie Laurin, brigadière scolaire au sein du Service sécurité incendie et ce, à compter du 27 septembre 2009;

QU'il est entendu que M^{me} Laurin n'a plus de lien d'emploi avec la ville de Vaudreuil-Dorion;

QUE le Conseil municipal remercie M^{me} Laurin pour le travail qu'elle a accompli;

ET QUE le Conseil municipal lui offre ses meilleurs vœux succès pour ses projets futurs.

« ADOPTÉE »

09-11-811 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX – DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS / CONFIRMATION / JOURNALIERS-OPÉRATEURS-CONCIERGES

CONSIDÉRANT la résolution 09-08-603 entérinant la nomination de MM. Jean-Benoit Malenfant, Ross Lauzon et Éric Mailly aux postes de journaliers-opérateurs-concierges;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ladite résolution, la période d'essai et de formation a pris fin le 20 octobre 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Christian Janelle, surintendant – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs, en date du 29 octobre 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal confirme MM. Jean-Benoit Malenfant, Ross Lauzon et Éric Mailly dans leur poste de journalier-opérateur-concierge au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux - Division des travaux publics et ce, à compter du 20 octobre 2009;

ET QUE des félicitations soient transmises à MM. Malenfant, Lauzon et Mailly.

« ADOPTÉE »

09-11-812 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / CONFIRMATION DE M^{ME} HÉLÈNE MUIA AU POSTE DE TECHNICIENNE EN GÉNIE CIVIL 1

CONSIDÉRANT la résolution 09-04-241 autorisant l'embauche de M^{me} Hélène Muia au poste de technicienne en génie civil 1;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ladite résolution, la période de probation a pris fin le 4 novembre 2009;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation du rendement de M. Marc Côté, chef de division – Technique, en date du 16 octobre 2009, démontrant que l'employée maîtrise de façon adéquate le rôle et les responsabilités inhérents à la fonction;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Michel Vaillancourt, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, en date du 23 octobre 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal confirme M^{me} Hélène Muia dans son poste de technicienne en génie civil 1 au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire - Division technique et ce, à compter du 4 novembre 2009;

ET QUE des félicitations soient transmises à M^{me} Muia.

« ADOPTÉE »

09-11-813 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / CONFIRMATION DE M^{ME} DOMINIQUE FRÉCHETTE AU POSTE DE COMMIS À LA TAXATION-PERCEPTION

CONSIDÉRANT la résolution 09-04-239 autorisant l'embauche de M^{me} Dominique Fréchette au poste de commis à la taxation/perception;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ladite résolution, la période de probation a pris fin le 4 novembre 2009;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation du rendement ainsi que la recommandation favorable de M^{me} Mona Dumouchel, trésorière, en date du 16 octobre 2009, démontrant que l'employée maîtrise de façon adéquate le rôle et les responsabilités inhérents à la fonction;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal confirme M^{me} Dominique Fréchette dans son poste de commis à la taxation/perception au sein du Service de la trésorerie et ce, à compter du 4 novembre 2009;

ET QUE des félicitations soient transmises à M^{me} Fréchette.

« ADOPTÉE »

09-11-814 SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DE LA GÉOMATIQUE / CONFIRMATION DE M. BENOÎT-XAVIER FRANCOEUR AU POSTE DE TECHNICIEN EN INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT la résolution 09-04-238 autorisant l'embauche de M. Benoît-Xavier Francoeur au poste de technicien en informatique;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ladite résolution, la période de probation a pris fin le 27 octobre 2009;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation du rendement de M. Richard Duhaime, directeur du Service de l'informatique et de la géomatique, ainsi que la recommandation favorable, en date du 27 octobre 2009, démontrant que l'employé maîtrise de façon adéquate le rôle et les responsabilités inhérents à la fonction;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal confirme M. Benoît-Xavier Francoeur dans son poste de technicien en informatique au sein du Service de l'informatique et de la géomatique et ce, à compter du 27 octobre 2009;

ET QUE des félicitations soient transmises à M. Francoeur.

« ADOPTÉE »

09-11-815 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL / RÉUNION DU 16 SEPTEMBRE 2009

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail tenue le 16 septembre 2009 et de verser le document susdit aux archives de la municipalité.

« ADOPTÉE »

09-11-816 ADJUDICATION DE CONTRATS / TRAVAUX DE TERRASSEMENT / PARC PLACE DU MARQUIS

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement du parc place du Marquis;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de refaire le terrassement à la suite des travaux d'électricité et de construction des sentiers;

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux d'utiliser de la terre végétale structurale spéciale à certains endroits dans les parcs pour le déplacement limité d'équipements à l'égard de l'installation des lumières de Noël dans les conifères;

CONSIDÉRANT les différentes offres déposées;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil accepte la soumission déposée par Terrassement Théorêt inc. pour l'exécution des travaux de terrassement du parc place du Marquis et ce, au coût de trois mille dollars (3 000 \$), taxes applicables non comprises;

QUE le Conseil accepte la soumission déposée par Groupe Lécuyer ltée pour la fabrication de trois (3) bases de béton et ce, au coût de deux mille deux cent vingt-trois dollars et cinquante cents (2 223,50 \$), taxes applicables non comprises;

QUE le Conseil autorise l'achat de la terre végétale structurale spéciale, fournie par Brique et Pierre et ce, pour un coût maximal de quatre mille trois cent cinquante dollars (4 350 \$), taxes applicables non comprises;

QUE le Conseil autorise l'achat de la terre végétale pour engazonnement, fournie par Denis Vivarais Transport inc. et ce, pour un coût maximal de mille dollars (1 000 \$), taxes applicables non comprises;

QUE le Conseil autorise l'achat de gazon en plaques, fourni par Gazonnière Safari et ce, pour un coût maximal de mille cent soixante-dix dollars (1 170 \$), taxes applicables non comprises;

QUE ces dépenses soient financées par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

« ADOPTÉE »

**09-11-817 ADJUDICATION DE CONTRATS / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-49 /
FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'ANNÉE 2010**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de produits chimiques requis pour l'année 2010 par la Division des eaux, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 21 octobre 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-09-49;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil accepte la soumission déposée par Quadra Chimie ltée, 3901, rue F.-X.-Tessier, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 5V5, pour la fourniture du produit chimique suivant :

- carbonate de soude, au prix unitaire de cinquante-deux cents et demi (0,525 \$) / kilogramme, taxes applicables non comprises;

QUE le Conseil accepte la soumission déposée par Les Produits Chimiques Erpac inc., 20 275, rue Clark Graham, bureau 200, Baie d'Urfé (Québec), H9X 3T5, pour la fourniture du produit chimique suivant :

- polymère, au prix unitaire de cinq dollars et treize cents (5,13 \$) / kilogramme, taxes applicables non comprises;

le tout conformément aux termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 401-110-09-49 préparé par M. Luc Vinet, T.Sc.A., surintendant aux usines, en date de septembre 2009;

QUE le directeur du Service ou, le cas échéant, la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de produits chimiques requis pour l'année 2010 par la Division des eaux et que le chef de division soit autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

(Budget 2010).

« ADOPTÉE »

09-11-818 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 1 ET 2 / BÂTIMENT DE SERVICES DU PARC VALOIS / RÈGLEMENT N^O 1542

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve les ordres de changement n^{OS} 1 et 2 reliés au projet « Bâtiment de services du parc Valois – Règlement n^O 1542 » totalisant un montant de trois mille quatre-vingt-huit dollars et quatre-vingts cents (3 088,80 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n^O 1542.

« ADOPTÉE »

09-11-819 OFFICIALISATION DES FEUX DE CIRCULATION / INTERDICTION DE VIRAGES À DROITE SUR FEU ROUGE / BOULEVARD DE LA GARE

CONSIDÉRANT que les travaux de construction d'une partie du boulevard de la Gare qui sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville doit officialiser les feux de circulation sur le boulevard de la Gare et les interdictions de virages à droite sur feu rouge;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil décrète l'officialisation des feux de circulation aux intersections suivantes :

- au point de rencontre du boulevard de la Gare, à l'intersection de l'entrée du 2941, boulevard de la Gare (Chapman);
- au point de rencontre du boulevard de la Gare, à l'intersection de l'entrée ouest du 3050, boulevard de la Gare (Wal-Mart);
- au point de rencontre du boulevard de la Gare, à l'intersection de la rue Édouard-Lalonde;
- au point de rencontre du boulevard de la Gare, à l'intersection de la rue Elmer-Lach;
- au point de rencontre du boulevard de la Gare, à l'intersection de la rue Boileau;
- au point de rencontre du boulevard de la Gare, à l'intersection de la rue Forbes;
- au point de rencontre du boulevard de la Gare, à l'intersection de l'entrée du 3150, boulevard de la Gare (Méga Centre phase II);
- au point de rencontre du boulevard de la Gare, à l'intersection de l'entrée du 3210, boulevard de la Gare (Méga Centre phase I);
- au point de rencontre du boulevard de la Gare, à l'intersection de la rue D'Orléans;
- au point de rencontre du boulevard de la Gare, à l'intersection du 55, boulevard de la Cité-des-Jeunes (Home Dépôt);

QUE le Conseil décrète l'interdiction de virages à droite sur feu rouge aux intersections suivantes :

- dans toutes les directions, au point de rencontre du boulevard de la Gare, à l'intersection de la rue Elmer-Lach;
- dans toutes les directions, au point de rencontre du boulevard de la Gare, à l'intersection de la rue Boileau;
- en direction nord-est et en direction sud-est, au point de rencontre du boulevard de la Gare, à l'intersection de la rue Forbes;
- en direction nord-est et en direction sud-est, au point de rencontre du boulevard de la Gare, à l'intersection de l'entrée du 3150, boulevard de la Gare (Méga Centre phase II);
- en direction nord-est et en direction sud-est, à l'intersection de l'entrée du 3210, boulevard de la Gare (Méga Centre phase I);

QUE soit mandatée, à cette fin, la Division des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

09-11-820 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-55 / RÉHABILITATION DE LA SURFACE PAVÉE / BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / ENTRÉE CHARRETIÈRE DU RESTAURANT MCDONALD JUSQU'À L'AVENUE SAINT-CHARLES

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de soumissions par voie d'invitation pour les travaux de réhabilitation de la surface pavée du boulevard de la Cité-des-Jeunes, de la première entrée charretière du restaurant McDonald jusqu'à l'avenue Saint-Charles, cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 octobre 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-09-55;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Roxboro Excavation inc., 1620, croissant Newman, Dorval (Québec), H9P 2R8, pour les travaux de réhabilitation de la surface pavée du boulevard de la Cité-des-Jeunes, de la première entrée charretière du restaurant McDonald jusqu'à l'avenue Saint-Charles et ce, pour un montant de cinquante-quatre mille neuf cent soixante-dix-huit dollars et vingt-deux cents (54 978,22 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément aux termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 401-110-09-55;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-710;

QU'à cette fin, le Conseil municipal autorise les transferts de crédits suivants :

DE :	03-200-00-721	(Infrastructures)	53 000 \$
À :	02-320-00-710	(Pavage et resurfaçage)	53 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-11-821 CHOIX DU PROFESSIONNEL / AUTORISATION DE TRANSMISSION AU MDDEP / CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX ET DE VOIRIE / RUES BELLINI, VERDI ET VIVALDI

CONSIDÉRANT les négociations en cours pour la conclusion d'un protocole d'entente en vue de la construction des services municipaux et de voirie des rues Bellini, Verdi et Vivaldi entre la ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Les Cours Valois inc. »;

CONSIDÉRANT que les plans et devis de ce projet sont finalisés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire aux fins de permettre au greffier de confirmer que la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ainsi que l'engagement de la Ville à prendre possession des infrastructures avant leur exploitation;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire pour autoriser l'ingénieur-consultant choisi à transmettre les plans et devis de ce projet au MDDEP aux fins d'émission d'un certificat d'autorisation, le tout en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme le choix du promoteur « Les Cours Valois inc. » à l'égard du mandat qu'il a confié à la firme d'ingénieurs-conseils CDGU inc. pour la préparation des plans et devis en vue de la construction des services municipaux et de voirie des rues Bellini, Verdi et Vivaldi;

QUE la Ville n'a aucune objection à la délivrance du certificat d'autorisation par ledit Ministère et qu'elle s'engage à prendre possession des infrastructures et des rues avant leur exploitation;

QUE la Ville autorise la firme d'ingénieurs-conseils CDGU inc. à transmettre au MDDEP, pour l'obtention du certificat d'autorisation, les plans et devis de ce projet;

QUE le Conseil municipal autorise le greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

09-11-822 ACQUISITION DE TERRAIN / PETAX INVESTMENTS INC. / RUE HENRY-FORD / LOT PROJETÉ 4 460 361

CONSIDÉRANT que Petax Investments inc. désire céder gratuitement à la ville de Vaudreuil-Dorion le lot projeté 4 460 361, tel qu'illustré au plan T9501-67 préparé par M. Roger Trudeau, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT que ce lot représente une sur largeur du rayon de cul-de-sac de la rue existante Henry-Ford;

CONSIDÉRANT que cette cession est nécessaire pour la réalisation du projet de subdivision du lot 3 550 795 dans le but de créer les lots projetés 4 460 362 et 4 460 363 qui auront frontage sur la rue Henry-Ford;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la cession du lot projeté 4 460 361 du cadastre du Québec à titre gratuit;

QUE tous les frais afférents à cette opération soient à la charge du demandeur;

ET QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, les actes notariés et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

09-11-823 ACQUISITION / TERRAIN POUR LE CENTRE SPORTIF MULTIDISCIPLINAIRE / PARTIE DES LOTS 4 415 070, 4 286 746 ET 3 285 774

CONSIDÉRANT l'engagement de la ville de Vaudreuil-Dorion en vue de faire l'achat des terrains nécessaires pour la future construction d'un centre sportif multidisciplinaire ainsi que la rue projetée Elmer-Lach et l'avenue André-Chartrand;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mandater différents professionnels pour faire l'acquisition de ces terrains de gré à gré ou par voie d'expropriation;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville acquière, de gré à gré ou par voie d'expropriation, à des fins de construction d'un futur centre sportif multidisciplinaire ainsi que de la rue projetée Elmer-Lach et de l'avenue André-Chartrand, les parties des lots n^{os} 4 415 070, 4 286 746 et 3 285 774, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, de la municipalité de Vaudreuil-Dorion;

QUE cette acquisition soit conditionnelle à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt n^o 1577;

QUE la Ville mandate le cabinet Dunton Rainville, avocats, pour entreprendre les procédures d'expropriation requises conformément à la loi et représenter la Ville dans ce dossier;

QUE la Ville mandate M. Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, pour entreprendre la confection des plans de lotissement ainsi que les plans et descriptions techniques requis par la loi;

QUE la Ville mandate M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé, pour agir à titre d'évaluateur expert dans ce dossier;

QUE la Ville mandate M^e Conrad Bédard, notaire, aux fins de préparer et de déposer au bureau de la publicité des droits, les actes notariés d'acquisition de ces terrains;

QUE la Ville mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton afin de préparer un rapport sur les aspects fiscaux du projet (TPS et TVQ);

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

ET QUE le coût d'acquisition et tous les frais afférents soient financés à même le Règlement d'emprunt n° 1577.

« ADOPTÉE »

09-11-824 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 13 OCTOBRE 2009

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 13 octobre 2009.

« ADOPTÉE »

**09-11-825 PIIA / 2150, RUE CHICOINE / NOUVELLE CONSTRUCTION / LOT 3 666 603 /
CCU N° 09-10-85**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 09-10-85 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2009;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal recommande que le projet d'une nouvelle construction soit révisé et resoumis à une séance ultérieure.

« ADOPTÉE »

**09-11-826 ÉTUDE DE STATIONNEMENT / RESTAURANT LA PLUME BLANCHE / 111 ET 113,
RUE DUMONT / LOT 1 546 438 / CCU N° 09-10-89**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 09-10-89 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal maintienne le statu quo afin de ne pas créer de pression supplémentaire sur le stationnement existant.

« ADOPTÉE »

09-11-827 PIIA / 28, RUE SAINT-MICHEL / NOUVELLE ENSEIGNE SUR SOCLE / ZONE C2-256 / CCU N° 09-10-90

CONSIDÉRANT la recommandation n° 09-10-90 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2009;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la demande d'une nouvelle enseigne sur socle, le tout tel que montré aux plans préparés par Enseignes Montpetit, dossier 18611, en date du 31 août 2009.

« ADOPTÉE »

09-11-828 MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 / HAUTEUR DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS / ZONES H3-410, H1-411, H1-445, H1-446, H1-447, H1-459, H3-450 ET H1-451 / MANDAT / CCU N° 09-10-91

CONSIDÉRANT la recommandation n° 09-10-91 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2009;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à la Division urbanisme du Service du développement et de l'aménagement du territoire de revoir le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier les zones H3-410, H1-411, H1-445, H1-446, H1-447, H1-459, H3-450 et H1-451 visées audit Règlement dans le but de porter à 9,50 mètres la hauteur maximale des habitations.

« ADOPTÉE »

09-11-829 MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 / EXTENSION USAGE DÉROGATOIRE / RÉSIDENCES EN ZONE AGRICOLE / MANDAT / CCU N° 09-10-92

CONSIDÉRANT la recommandation n° 09-10-92 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2009;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à la Division urbanisme du Service du développement et de l'aménagement du territoire de revoir le Règlement de zonage n° 1275 à l'égard de l'annulation et de la reformulation de l'article 1.8.1.4 dudit Règlement afin d'interdire l'extension d'un usage dérogatoire sur un lot adjacent sauf pour les résidences en zone agricole assujettie à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, et ce, dans le but de rendre ce terrain conforme dans sa superficie.

« ADOPTÉE »

09-11-830 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1577 / HONORAIRES PROFESSIONNELS / ACQUISITION DE TERRAINS / CONSTRUCTION CASERNE D'INCENDIE, CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE SPORTIF ET STATIONNEMENT MUNICIPAL

La conseillère M^{me} Guylène Duplessis donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, elle présentera, pour adoption, un règlement d'emprunt décrétant les dépenses d'honoraires professionnels ainsi que l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de trois (3) terrains en vue de construire une caserne d'incendie, un centre multidisciplinaire sportif et un stationnement municipal, y incluant toutes dépenses connexes.

09-11-831 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-125 / MODIFICATION GRILLE DES USAGES ET NORMES / ZONE H1-440 / RÉDUCTION LARGEUR MINIMALE PORTES COCHÈRES MITOYENNES

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone H1-440 afin de réduire la largeur minimale des portes cochères mitoyennes à 1,30 mètre.

09-11-832 ADOPTION PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-125 / MODIFICATION GRILLE DES USAGES ET NORMES / ZONE H1-440 / RÉDUCTION LARGEUR MINIMALE PORTES COCHÈRES MITOYENNES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1275-125 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone H1-440 afin de réduire la largeur minimale des portes cochères mitoyennes à 1,30 mètre »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 23 novembre 2009 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

09-11-833 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-122 / MODIFICATION GRILLE DES USAGES ET NORMES / ZONE P3-349 / AUTORISATION / USAGE DÉBIT DE BOISSON / CLASSE D'USAGE COMMERCE ARTÉRIEL (C3)

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 21 septembre 2009 un premier projet de règlement portant le no 1275-122;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 1er octobre 2009 à 19 h;

ATTENDU l'adoption du second projet à la séance du 1er octobre 2009;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-122 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-122 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1275 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone P3-349 et d'autoriser comme usage spécifiquement permis l'usage débit de boisson de la classe d'usage commerce artériel (C3) ».

« ADOPTÉE »

09-11-834 RÈGLEMENT N° 1275-123 / MODIFICATION RÉOLUTION 09-10-772 / REPORT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

CONSIDÉRANT la résolution 09-10-772 prévoyant la tenue d'une assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement n° 1275-123;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reporter la tenue de cette assemblée;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement n° 1275-123 prévue le 9 novembre 2009 soit reportée au 23 novembre 2009.

« ADOPTÉE »

09-11-835 AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, savoir :

- Installation d'une bannière par CJVD 100,1 fm parallèlement à la clôture du Canadien Pacifique.

« ADOPTÉE »

09-11-836 PLAN D'ACTION 2009-2010 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., c. E-20.1);

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi, la ville de Vaudreuil-Dorion doit adopter annuellement un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans chacun de ses secteurs d'activité, ainsi que les mesures visant à réduire ces obstacles;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal approuve le plan d'action 2009-2010 élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi ci-haut mentionnée et appuie les initiatives qui y sont décrites dans le but de favoriser l'intégration sociale de l'ensemble de ses citoyens;

QUE le Conseil municipal nomme M^{me} Manon Bernard, directrice générale, coordonnatrice du dossier de la mise en application de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, en lui conférant la responsabilité et le pouvoir de lui recommander toutes mesures à privilégier dans le but de rencontrer les exigences de la Loi;

QUE le Conseil municipal nomme également les conseillers MM. Rénald Gabriele et Gabriel Parent ainsi que M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, et M. Denis Ladouceur, directeur du Service action communautaire, membres du comité de ce même dossier, lequel comité travaillera de concert avec la coordonnatrice à l'élaboration, l'évaluation et à l'avancement des différents projets découlant du plan d'action;

QUE copie de cette résolution soit remise à tous les directeurs des services de la Ville.

« ADOPTÉE »

09-11-837 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

09-11-838 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

09-11-839 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 45 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier